

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2019

APPROUVE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2020

La séance débute à 20h30 sous la présidence de Patricia ALTHERR, Maire de Challex

Date de convocation du conseil municipal : 27 novembre 2019.

Présents : Patricia ALTHERR – Henri BABAZ — Denis RAQUIN — Fabien BELOTTI – Emmanuelle JAN – Christian JOLIE - David PERAY – Michel PETER – Sandrine SHAW - Jean-Pierre SZWED.

Absente ayant donné procuration : Frédéric PERICARD donne à Fabien BELOTTI – Brigitte FLEURY donne procuration à Michel PETER .

Secrétaire de séance : Jean-Pierre SZWED.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 novembre 2019

Délibérations

Délibération n°37 -2019

Objet : création d'emplois d'agents recenseurs pour les opérations de recensement de la population pour 2020

Cette délibération annule et remplace la n°23-2019

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Le Maire rappelle qu'un recensement de la population sera organisé à Challex en 2020 ;

Au regard de la forte augmentation du nombre de logements (+118) entre 2015 et 2020 il est nécessaire de nommer un plus grand nombre d'agents recenseurs.

Dès lors, cette opération implique le recrutement de cinq recenseurs qui seront chargés des opérations matérielles d'enquête.

Il est proposé au Conseil Municipal

DE DECIDER de la création de CINQ emplois d'agents recenseurs pour la période du 16 janvier au 15 février 2020 ;

DE DIRE que la rémunération des agents recenseurs sera calculée sur la base de l'indice majoré égal au SMIC horaire, la collectivité versera une somme forfaitaire de 300 € pour les frais de déplacement ;

DE DIRE que les agents recenseur recevront 20 € pour chaque séance de formation.

Débat : Michel PETER demande quel est le nombre de séance de formation et aussi une explication sur le choix des montant à attribuer aux agents recenseur. Patricia ALTHERR explique qu'il s'agit d'un forfait pour les agents recenseur qui ne sont pas agent dans la commune et un paiement en heures supplémentaires pour les autres. Elle ajoute que le forfait pour les frais de déplacement correspond à celui versé lors du précédent recensement en 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité 12 voix pour :

DECIDE de la création de CINQ emplois d'agents recenseurs pour la période du 16 janvier au 15 février 2020 ;

DIT que la rémunération des agents recenseurs sera calculée sur la base de l'indice majoré égal au SMIC horaire, la collectivité versera une somme forfaitaire de 300 € pour les frais de déplacement ;

DIT que les agents recenseur recevront 20 € pour chaque séance de formation.

Délibération n°38-2019

Objet : Attribution de subventions exceptionnelles aux associations La Lyre et l'USC

Sur présentation du Vice-président de la commission associations

Vu la demande de l'USC pour que la commune offre une subvention exceptionnelle de 2 500€ pour les 100 ans de l'USC.

Vu l'avis de la commission associations,

La commission propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2 500 € pour les 100 ans de l'USC.

Vu la demande de la Lyre pour que la commune offre une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour la Vogue de 2019.

Vu l'avis de la commission associations,

La commission propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour la Vogue de 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal

D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'association l'USC pour les 100 ans de l'association.

D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association la Lyre pour la Vogue 2019

DE DIRE que les crédits étaient déjà prévus dans le budget.

Débat : Fabien BELOTTI et Patricia ALTHERR expliquent qu'ils ont rencontré le Président de la Lyre qui a essayé de dynamiser la vogue 2019, ce qui malheureusement n'a pas eu l'effet escompté au surplus d'une part les conditions climatiques n'étaient pas idéales et d'autre part les forains ne jouent pas le jeu. L'opération ne sera pas reproduite dans deux ans. Il ajoute que la vogue se fera certainement sur un jour au regard des taux de fréquentation des précédentes éditions ; le foot fera son choix pour 2020. Emmanuelle JAN rappelle que cette année il y avait également d'autres manifestations le même week-end dans d'autres villages. Patricia ALTHERR indique que lors du calendrier des fêtes l'USC a dit qu'elle ne souhaitait plus se charger de l'organisation de la Vogue. Fabien BELOTTI répond que malheureusement il semble difficile qu'elle soit organisée par d'autres associations que la Lyre et l'USC. Concernant la vogue, David PERAY propose que la commune verse une subvention annuelle fixe afin d'aider les associations à réaliser cet évènement (payer un chapiteau ou autre chose). Fabien BELOTTI répond pourquoi pas et indique qu'il en discutera avec la commission association. Il rappelle que c'est ce qui se faisait à une certaine époque mais qui a été arrêté car les finances étaient bonnes. Michel PETER propose de prévoir cette dépense dans le budget 2020 au lieu des sommes de secours.

Concernant le foot, il s'agit de la plus vieille association ; elle a fait une très belle manifestation, appréciée de tous. Au surplus, lors de l'évènement il y a eu des dégâts matériels. Fabien BELOTTI souhaite marquer le coup.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité 12 voix pour :

OCTROIE une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'association l'USC pour les 100 ans de l'association.

OCTROIE une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association la Lyre pour la Vogue 2019

DITE que les crédits étaient déjà prévus dans le budget.

Délibération n°39-2019

Objet : remboursement des factures d'eau à la locataire de l'appartement 463 B de la rue de la treille

Le Maire rappelle que conformément aux conditions de mise à disposition des appartements communaux prévues dans la délibération 34-2018 applicable lors de la signature du bail, l'eau était à la charge de la commune.

Or, il s'avère que la locataire de l'appartement 463 B –a dû s'acquitter des factures d'eau auprès de la régie des eaux gessiennes depuis son entrée dans l'appartement.

Dès lors afin de régulariser la situation il est proposé au Conseil Municipal

DE REMBOURSER l'ensemble des factures d'eau acquittées par la locataire depuis la signature de son bail

DE SE CHARGER à compter de ce jour de mettre le compteur d'eau au nom de la commune.

Débat : la question ayant été débattu lors des questions diverses lors du précédent conseil municipal, il n'y a pas de débat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité 12 voix pour :

REMBOURSE l'ensemble des factures d'eau acquittées par la locataire depuis la signature de son bail

DECIDE DE SE CHARGER à compter de ce jour de mettre le compteur d'eau au nom de la commune.

Objet : Attribution de l'appartement 463 A rue de la Treille à un professeur

Madame le Maire rappelle que l'appartement cité en objet est vide depuis le départ d'un agent communal.

Une enseignante affectée partiellement à l'école de Challex a demandé à bénéficier de ce logement :

Madame Jessica ROMERO .

Le maire propose que le loyer de cet appartement, soit le même que celui pour les agents communaux, soit 617 € / mois eau et chauffage compris

Il est proposé au Conseil Municipal

D'ATTRIBUER l'appartement 463 A de la rue de la treille à Madame Jessica ROMERO

DE FIXER le loyer de cet appartement à 617 € par mois eau et chauffage compris

DE FIXER une caution de 617 € à verser à l'entrée dans le logement

D'AUTORISER le maire à signer le bail

Débat : Patricia ALTHERR explique qu'une enseignante qui habite Annecy intervenant les jeudis à Challex souhaite louer le logement disponible. Elle propose que tant que la professeure sera affectée dans le pays de Gex elle conservera l'appartement. Elle ajoute qu'il sera expressément indiqué que le logement est lié au poste occupé. Michel PETER souhaite que dans la décision apparaissent le prix au m² appliqué à l'intéressé car il est important d'indiquer que la commune fait des efforts pour les agents publics. David PERAY rappelle qu'il ne faut pas oublier que la région est chère et que les prix des appartements communaux sont égaux au prix moyen des logements sociaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanimité (12 voix pour) :

ATTRIBUE l'appartement 463 A de la rue de la treille à Madame Jessica ROMERO

FIXE le loyer de cet appartement à 617 € par mois eau et chauffage compris

FIXE une caution de 617 € à verser à l'entrée dans le logement

AUTORISE le maire à signer le bail

Rapport des commissions

Affaires intercommunales

Patricia ALTHERR : lors du dernier conseil communautaire il y avait trente-trois points à traiter. Malheureusement à 22h30 ce sont uniquement les trois premiers points qui avaient été abordés. Le Débat d'orientation budgétaire a pris beaucoup de temps. David PERAY demande si le sujet du SCOT a été abordé. Patricia ALTHERR lui répond non.

Commission Affaires sociales (Patricia ALTHERR)

Points traités lors de la réunion le 27/11/2019 : les trois 90 ans a fêter en 2020, les colis de Noël à, personne en difficulté de manière récurrente dans le village.

Commission Communication (Denis RAQUIN) :

Un cinéaste indépendant propose la projection de deux films à la Salle Jean-Antoine LEPINE avec un échange en fin de projection. Il propose trois dates en février. L'entrée est payante (8 euros par adulte et 5 par enfant), avec rétrocession d'une partie des bénéfices à la commune. Patricia ALTHERR indique que n'étant pas de la commune il devra s'acquitter de la location de la salle comme les autres. Emmanuelle JAN partage la position de Patricia ALTHERR. Michel PETER propose qu'il supprime la rétrocession pour payer la salle. Il demande à Denis RAQUIN quelle publicité le cinéaste souhaite mettre en place. Denis RAQUIN répond des affiches et des flyers. Michel PETER s'inquiète de la fréquentation avec une projection en février. Au regard du débat Denis RAQUIN indique que le projet semble difficilement réalisable. Il va quand même transmettre les conditions au cinéaste. Michel PETER propose qu'une association du village se joigne à lui pour proposer une buvette.

Brigitte FLEURY arrive à 21h06

Commission Finances (Michel PETER) :

Lors de la commission du 25/11 la secrétaire générale a répondu à toutes les interrogations restantes. Il y a également de bonnes nouvelles. En effet en 2019 la commune récupère 202 000 de FCTVA au lieu des 20 000 budgétés. Il s'agit

du solde de tout compte de la salle Jean-Antoine LEPINE. Michel PETER indique qu'il aurait dû vérifier que l'intégralité des sommes à percevoir avait été reçue. Il conclut que la fin d'année semble excédentaire.

Commission Voirie (Patricia ALTHERR) :

Les travaux de mise en séparatif arrivent au croisement de la rue Champs-Novaz et de la départementale. Brigitte FLEURY demande à quelle date vont-être installés les STOP sur la place du Poizat. Emmanuelle JAN rappelle que c'est un rond-point que la commission voirie souhaite faire. Le sujet sera discuté en commission. David PERAY leur indique qu'au regard de la saison la commission dispose d'un temps de réflexion.

Commission Bâtiment (David PERAY) :

Salle Jean Antoine LEPINE : suite à l'expertise pour le séparatif EP/EU, l'expert va partager la responsabilité entre les entreprises intervenantes qui n'arrivent pas à s'entendre. Il y a malheureusement à nouveau une fuite dans le local table et chaise. La société qui a posé les haut-parleurs intervient cette semaine pour poser celui tombé lors des épisodes de pluie.

Auberge de la Treille : les tuyaux en gèberit sont à changer intégralement. Un devis est signé ; l'intervention se fera sous-peu. Christian JOLIE demande d'où viennent les fuites. David PERAY explique que c'est un matériel inadapté pour l'utilisation qui en est faite. Christian JOLIE conclut que c'est donc un problème de conception. David PERAY confirme et indique que c'est la première fois qu'il voit ça en trente ans.

Maison des sociétés : il y a un problème de chauffage à cause des sondes qui ne captent plus la chaleur. Le devis de réparation s'élève à 3 800 €. Christian JOLIE demande si le chauffage est électrique. David PERAY répond oui. Il est également nécessaire de changer deux vélux dans la salle de musique (intervention au printemps).

Mairie : il ne reste que des petits détails à terminer.

Périscolaire : le déménagement se fera le 4/12/19, l'enrobé sera fait cette semaine. Le budget est tenu. Enrobé cette semaine. Il tient à souligner que l'entreprise Rannard est une très bonne entreprise, qui fait du bon travail, le conducteur de travaux est une personne vraiment fiable.

Patricia ALTHERR souhaite fixer la date d'inauguration du bâtiment. Emmanuelle JAN indique qu'elle a été très agréablement surprise par l'insonorisation du bâtiment. Emmanuelle JAN trouve dommage qu'au niveau de l'entrée ouest du bâtiment rien ne permette d'être protégé de la pluie.

École : un devis a été fait pour supprimer l'antenne existante qui perturbe le réseau et pour poser un nouvel interrupteur pour le wifi. Il propose de raccorder le nouveau bâtiment au wifi de l'école pour ne pas avoir un abonnement supplémentaire. C'est une discussion qui sera abordée en commission au regard du montant du devis 3 600 €.

La mairie a reçu des devis pour le changement des adoucisseurs qui ne sont pas entretenus depuis plusieurs années.

Il y a de gros écart de prix entre les devis d'une entreprise et d'une autre.

Ancienne poste : le CAUE a présenté ce jour un projet de cabinet médical à faire dans ce bâtiment. Il faudra contacter l'agence régionale de santé pour obtenir son avis sur le projet et le laisser à disposition des futurs élus. Brigitte FLEURY soulève certains éléments ne permettant pas à des médecins de travailler dans de bonnes conditions. Elle regrette que la commune ait payé pour un tel projet. Jean-Pierre SZWED partage son avis et trouve que c'est du temps perdu de parler d'un tel projet en fin de mandat. Michel PETER soulève que au moins ça a le mérite d'exister.

Commission Personnel (Patricia ALTHERR) :

Suite à un conseil de discipline un agent va être exclu de ses fonctions huit jours. Les évaluations du personnel vont être réalisées début décembre. La commission a discuté du contrat de la secrétaire générale qui arrive bientôt à son terme. Brigitte FLEURY propose de revoir la gestion des employés en recrutant un troisième agent technique qui serait responsable pour gérer l'équipe technique. Patricia ALTHERR répond qu'à un moment il y a eu un responsable. David PERAY ajoute que ça n'a pas fonctionné. Il considère que pour une commune telle que Challex il suffit de recruter des saisonniers d'avril à octobre. Le sujet de la gestion du personnel continu d'être débattu par les élus.

Commission Urbanisme (David PERAY)

Compte-rendu du 24 /09/2019

	Nature des travaux / Divers	Avis
Dossiers DP		
00107819B0035BEAUQUIS Lotissement le levant route de Dardagny	Changement des fenêtres en gris anthracite	FAVORABLE
00107819B0036 TARDIEUX 110 lotissement les vignes de corbet	Ravalement façade et des murs de clôture	FAVORABLE
00107819B0037 SAS CYCLAMENS 554 rue de la treille	Peinture des balcons	FAVORABLE
00107819B0038 PILLON Patricia 467 route de La Plaine	Abris de jardin 16m ² - bois- H247cm	FAVORABLE
00107819B0039 PROMOLAND 148 rue de la Craz	Division en vue de construire	FAVORABLE

	Nature des travaux / Divers	AVIS
Dossiers PC		
00107819B0008 ORUN Route de la plaine	Maison individuelle R+1	FAVORABLE

Compte rendu 30/10/2019

	Nature des travaux / Divers	Avis
Dossiers DP		
00107819B0044 Confort solution E. 132 lot les vignes du parc	Pose de panneaux photovoltaïques	FAVORABLE

	Nature des travaux / Divers	Avis
Dossiers DP		
00107819B0002M01 WALLET Route de la plaine	Modification de la surface habitable du PC	FAVORABLE
00107819B09 SYLVESTRE Rue de la treille	Construction d'une maison individuelle en R+2	FAVORABLE
00107816B0022M01 les vignes du léman	Modification de l'accès au sous-sol du bâtiment	FAVORABLE

Commission Associations (Fabien BELOTTI) :

Les assemblées générales continuent et les élus font le maximum pour être présents même s'il y a eu des oublis. La commission se réunit le 04/12/2019. Le Week-end chantant de la Campanella (115 chanteurs dont 40 personnes de la Campanella a eu un beaucoup de succès. L'an prochain il y aura encore plus de chanteurs assure Michel PETER.

Commission Éducation (Sandrine SHAW) :

Le conseil d'école le 19 novembre s'est très bien passé. L'effectif 2019 est de 163 élèves. Le dispositif RAZED a été présenté, il y a eu un bilan sur les travaux du bâtiment. Il y a malheureusement toujours un problème avec les piles des alarmes PPMS, le règlement intérieur a été modifié. La directrice a présenté tous les projets qui seront réalisés dans l'année sur le thème de l'art sous toutes ses formes financé par divers biais, et notamment par le pays de Gex Agglo, le soutien des écoles.

Questions diverses

Patricia ALTHERR :

Les derniers vœux du maire seront le 16 janvier 2020 à 19h00.

Reconduction bail auberge : Michel PETER et Patricia ALTHER ont reçu l'aubergiste qui ne souhaite pas garder le point poste. Certains élus pensaient qu'il souhaitait vendre son fond de commerce. Les élus souhaitent que le bail de l'auberge soit renouvelé.

Derrière la traboule une habitante à sans accord de la commune coupé tous les arbres sur place. Les élus sont chacun et Emmanuelle JAN et Sandrine SHAW demande à ce que l'habitante concernée les remplace. Patricia ALTHERR répond qu'elle va l'appeler et lui envoyer une lettre.

Comme beaucoup de personnes l'ont appris dans les journées, la gendarmerie a appelé la mairie pour prévenir qu'un lama en liberté a été abattu.

Christian JOLIE : il demande si lors de la réunion du SIVOS l'agrandissement du bâtiment a fait partie des points abordés. Patricia ALTHERR lui répond que la réunion est la semaine prochaine.

David PERAY : il demande ou en est le projet de la piscine de St Genis-Pouilly.PA indique qu'ils ont pris du retard mais que les horaires pour Challex sont retenus. À ce sujet Emmanuelle JAN demande si la mairie de St Genis mettra également à disposition une équipe de monitrices pour les cours. Patricia ALTHERR répond que c'est un package donc vraisemblablement oui.

Michel PETER : il faut faire un article du Petit Challaisien au sujet du four. Il faut en effet des volontaires et suscité des vocations.

La séance est close à 22h41